

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 47\_CC\_2019\_CCDS**

**AVENANT À LA DÉLIBÉRATION N°02-CC/2017/CCDS RELATIVE À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFPB**

Séance du 29 août 2019

Date de convocation : 22 août 2019 - **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-neuf août à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Line LETARD, Justine MINDJOUK-SAIBOU

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Didier BRIOLIN à Justine MINDJOUK SAIBOU  
Denis BURLLOT à Emilie VENTURA-CLET  
Vanessa BOIS-BLANC CHASE à Edgard CHOCHO  
Enrico WILLIAM à Christian PITTA  
Wansy JEAN-FORT à François RINGUET  
Céline ZULEMARO à France CLET-COURAT

**Absents non excusés :**

Stéphane Antoinette, Pierre HO-WEN-SZE, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°02-CC/2017/CCDS en date du 09 février 2017, la CCDS a signé la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. A ce titre, les quartiers « politique de la ville » bénéficient de mesures fiscales incitatives en faveur du développement économique, du renouvellement urbain et du cadre de vie, conformément aux orientations de la loi n°2014-173 du 21 février 2014.

Ainsi, au vu du bilan positif des actions déployées dans les quartiers prioritaires de l'Anse, Monnerville, Eldo, Europe, Deux lacs et Simarouba durant ces 2 dernières années (convention 2017 à 2019), il est proposé à l'assemblée de proroger cette convention par la conclusion d'un avenant jusqu'en 2022.

Le périmètre d'intervention demeure inchangé (quartiers ANSE, ELDO, EUROPE, SIMAROUBA, MONNERVILLE et DEUX LACS).

Au regard des programmes pouvant bénéficier d'un abattement TFPB sur la période 2020 à 2022, le nombre de logements concernés par ce dispositif sera porté à 972, soit 65 logements supplémentaires en comparaison avec la période 2017/2019.

L'abattement TFPB annuel pour ces 972 logements sera d'un montant de 269 041,00 €, soit 807 122,00 € sur la période 2020/2022.

Trois (3) des quatre (4) axes d'intervention retenus sur la période initiale seront maintenus pour les années 2020/2022 : renforcement de la présence du personnel de proximité, gestion des déchets et animation/lien social/vivre ensemble.

Trois (3) nouveaux axes d'intervention sont retenus pour les années 2020/2022 : tranquillité résidentielle, sur-entretien et concertation/sensibilisation des locataires

Un (1) des quatre (4) axes d'intervention retenus sur la période initiale n'est pas maintenu pour les années 2020/2022 : travaux d'amélioration.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la signature de l'avenant prorogeant la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Kourou jusqu'en 2022 selon le projet annexé.»

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'installation du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2014 ;

Vu la délibération communautaire n°45-CC/2015/CCDS en date du 23/07/2015 relative à la mise en place du contrat de ville 2015-2020 ;

Vu la délibération n°02-CC/2017/CCDS relative à la signature de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

CONSIDERANT le bilan positif des actions déployées dans les quartiers prioritaires de la ville de Kourou

Vu l'avis du Bureau en date du 18 juillet 2019,

Vu le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents

## **DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** l'avenant prorogeant la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Kourou jusqu'en 2022.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire

### **VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 06

Nombre de votants : 19

Pour : 13 (dont 6 procurations)

Contre : 06

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 août 2019

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, par délégation,



**Stéphane ANTOINETTE**



**Joëlle JERSIER**

---

**De:** Tatiana RIBAL  
**Envoyé:** mardi 10 septembre 2019 12:30  
**À:** Yalémi TIOUKA; Joëlle JERSIER  
**Objet:** TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--PREF973-200027548-20190910-16537.xml; 973-200027548-20190829-47\_CC\_2019\_CCDS-DE-1-2\_16521.xml

---

**De :** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>  
**Envoyé :** mardi 10 septembre 2019 12:05  
**À :** tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>  
**Objet :** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



## Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane  
Nature transaction: AR de transmission d'acte  
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-09-10(GMT+1)  
Nombre de pièces jointes: 4  
Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES  
N° de SIREN: 200027548  
Numéro Acte de la collectivité locale: 47\_CC\_2019\_CCDS  
Objet acte: AVENANT A LA DELIBERATION N- 02-CC/2017/CCDS RELATIVE A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT TFBP  
Nature de l'acte: Délibérations  
Matière: 8.5-Politique de la ville-habitat-logement  
Identifiant Acte: 973-200027548-20190829-47\_CC\_2019\_CCDS-DE

---